

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Séance du conseil municipal du 30 janvier 2012

- Arrêté municipal en date du 5 décembre 2011 fixant les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2012.
- Arrêté municipal en date du 19 décembre 2011 fixant les tranches de quotient familial et pourcentage de participation par personne applicable pour les sorties familiales organisées par le service Jeunesse de la ville de Briey.